

# U.P.R.I.L.

Union Professionnelle Reconnue des  
Infirmières de la province de Liège.

# F.N.I.B.

Fédération Nationale des Infirmières de  
Belgique  
Nationale Federatie van Belgische  
Verpleegkundigen.

# Un peu d'histoire Qui sommes-nous?

*1922 Création:*

« Fédération Nationale des Infirmières  
de Belgique »

## *But :*

Rassembler et d'unifier les groupements professionnels infirmiers épars, les amicales professionnelles régionales attachées à un hôpital ou une école d'infirmières, et les groupements professionnels infirmiers spécialisés.

## *Structure :*

fédération de groupements, gardant chacun leur autonomie .

# *Objectifs :*

1. améliorer la qualité de la pratique infirmière tant dans l'intérêt des patients que dans l'intérêt de la profession elle-même,
2. promouvoir les intérêts professionnels tant matériels que moraux de ses membres,
3. être un organe reconnu et représentatif infirmier tant auprès des pouvoirs publics belges que des pouvoirs internationaux,

4. réaliser ces objectifs en respectant la liberté de conscience de chacun, c'est-à-dire, en dehors de toute considération philosophique, religieuse, politique, culturelle ou linguistique.

Deux sections : francophone et néerlandophone

### **1924 Séparation:**

à la suite de débats internes, un groupe d'infirmières décide de faire dissidence et de se séparer de la Fédération Nationale. Elles créent, en 1925, « l'Association des Infirmières Catholiques Belges » qui deviendra en 1962 « l'Association Nationale Catholique du Nursing » (ACN).

1926

« Fédération Nationale Neutre des Infirmières de Belgique » se constitue, en personnalité juridique, sous la forme d'une association sans but lucratif.

## 1952

les associations professionnelles infirmières « neutre » et « catholique » se regroupent sous l'égide d'une union : l'Union Générale des Infirmières Belges (UGIB).

## 1983

la FNIB se divise en deux entités distinctes selon le régime linguistique francophone et néerlandophone : la FNIB et la NNBBV.

# 1996

cinq organisations professionnelles infirmières reconnues constituent ainsi l'Union Générale des Infirmières Belges (UGIB).

1. Fédération Nationale Neutre des Infirmières de Belgique (FNIB, neutre francophone)
2. Nationaal Neutraal Belgisch Verpleegsters Verbond (NNBVV, neutre néerlandophone),
3. l'Association Nationale Catholique du Nursing (ACN, catholique francophone),
4. Nationaal Verbond der Katholieke Verpleegsters Vereniging (NVKVV, catholique néerlandophone),
5. Christliche Krankenpflegevereinigung en Der Deutschsprachigen Gemeinschaft (KPVDB, catholique germanophone).

## « *membres associés* »:

1. Association Sans But Lucratif (asbl)
2. Union Professionnelle Reconnue (upr).

11 associations régionales:

région de Bruxelles et du Brabant Wallon, la région liégeoise, la région namuroise et le Luxembourg, la région du Hainaut, tant oriental qu'occidental.

Elle regroupe aussi des associations d'infirmières spécialisées, telles que les associations de soins à domicile: d'infirmières salariées (Coordination des Soins à domicile, CID) ou d'infirmières indépendantes (Union Francophone des Infirmières Indépendantes, UFII).

## conventions de travail avec d'autres associations spécialisées de soins infirmiers :

- l'association des infirmières en oncologie,
- l'association des infirmières graduées de pédiatrie,
- l'association de soins infirmiers et informatique,
- l'association des infirmières de salle d'opération,
- l'association des infirmières en santé mentale,
- l'association des infirmières d'urgence,
- la société belge de médecine intensive et d'urgence (SIZ Nursing),
- l'association des infirmières en stérilisation,
- l'association des infirmières hygiénistes,
- l'association des infirmières en éducation du patient,
- l'association des infirmières en stomathérapie,
- l'association des infirmières en Diabétologie .

# *Mandats :*

## • **Au niveau national, régional et communautaire :**

Conseil National de l'Art Infirmier CNAI

Commission Technique de l'Art Infirmier CTAI

INAMI (Institut National d'Assurance Maladie invalidité)

Commission Soins à Domicile

Chambre de contrôle et de recours

UGIB Union Générale des Infirmières de Belgique

(association de fait regroupant les associations professionnelles générales infirmières de Belgique)

Conseil National des Etablissements Hospitaliers CNEH

Conseil Wallon des Etablissements de Soins CWES

Conseil Supérieur de l'Enseignement Supérieur de la Communauté Française

## •Au niveau international :

Conseil International des Infirmières CII - ICN  
Fédération Européenne des Associations d'Infirmières –  
European Fédération of Nurses Associations (ex Comité  
Permanent des Infirmières auprès de l'Union Européenne  
PCN) – EFN

# 2003 Nouveaux Statuts :

## •Objets

*a. Promouvoir et développer l'art infirmier et la qualité des soins infirmiers*

*b. Regrouper les praticiens de l'art infirmier au sens de la loi belge*

*c. Représenter et défendre la profession et l'exercice de praticien de l'art infirmier tant du point de vue de leurs intérêts professionnels que dans l'intérêt des patients qui leur sont confiés »*

## • *Valeurs et principes philosophiques :*

*« L'association développe ses activités en dehors de toute considération philosophique et politique et contribue à la défense du principe constitutionnel de « liberté individuelle »*

## • *actions et projets :*

*1 l'activité associative professionnelle poursuit le travail antérieur de réflexion, d'analyse et de développement portant sur les soins infirmiers et la profession infirmière en faveur de la population, des patients, de leur santé, de leurs maladies ou handicaps et de leur bien-être perçu, du début à la fin de la vie.*

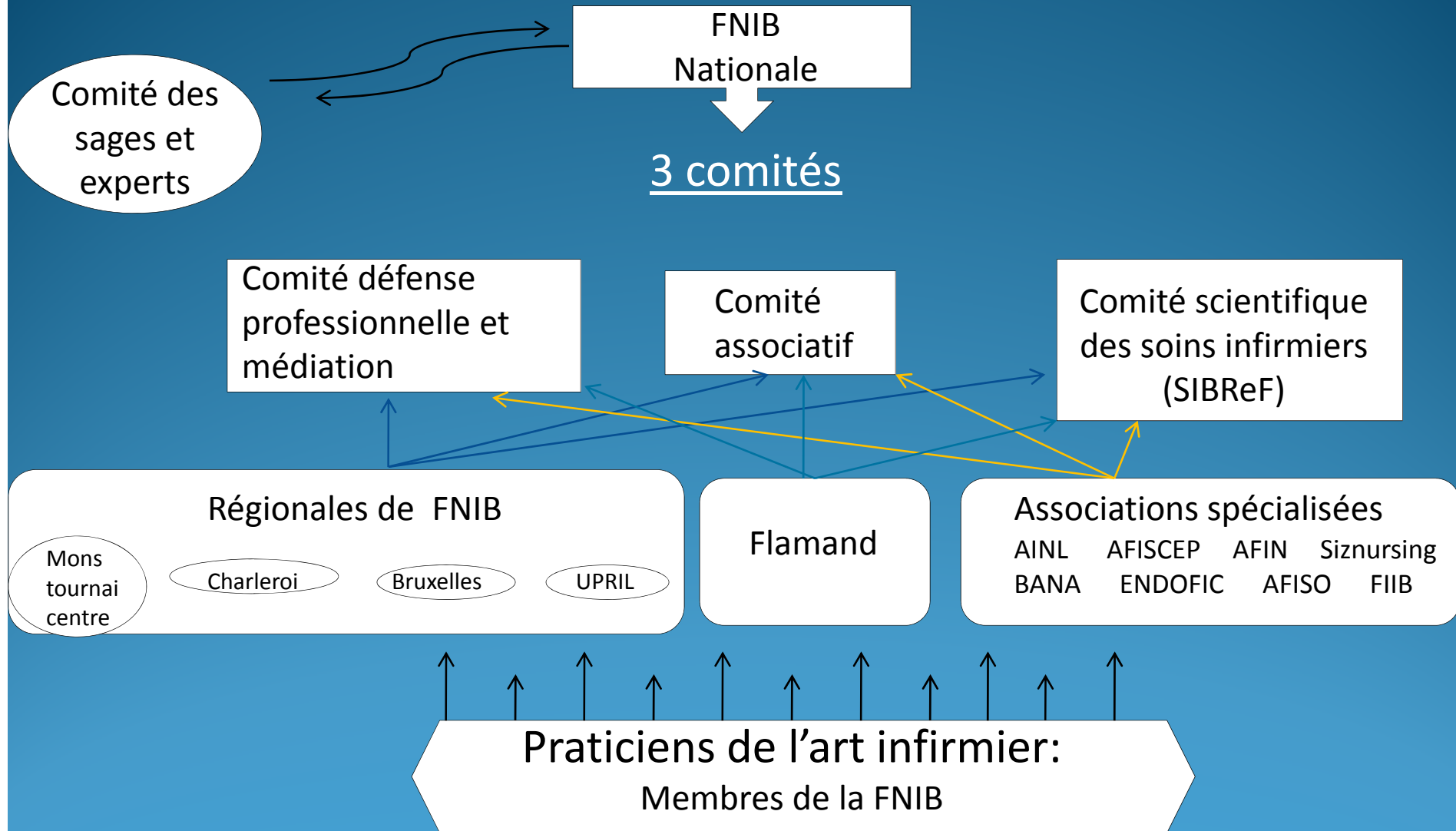
*2 l'activité syndicale professionnelle, déjà très présente de manière informelle ces trois dernières années dans les manifestations et revendications, souhaite développer les aspects portant sur l'infirmière proprement dite, les conditions dans lesquelles elle travaille, de son bien-être tant physique que matériel en regard des responsabilités qui lui sont confiées (normes, statuts de contrats, rémunération, conditions de travail,...).*

*3 l'activité de « services aux tiers »  
(congrès annuel, publications, activités de  
conseil, d'information, d'avis).*

**10/02/2009 : Nouvelle FNIB**

# La FNIB

## La nouvelle structure



## FNIB Nationale

- 1 Présidente: Dalla Valle Alda
- 1 Secrétaire: Charloteau Nicole
- 1 Trésorière: Van Holsbeek Sylvie

Se fait aider par

### Comité défense Professionnelle et médiation

- 1 Président: Héraut Jacques
- 1 Secrétaire: Belghezli Nassira
- 1 Trésorier: Saussez Ginette

Rôles : être « alerté »

Soit par 1 individu  
Soit par 1 structure  
pour des problèmes relatifs à l'art infirmier et à la loi

Se fait aider par

### Comité associatif

- 1 Présidente: Gainvorste Dominique
- 1 Secrétaire: Thonon Olivier
- 1 Trésorier: Garic Remy

Rôles : Représentation nationale et internationale

EFN      INAMI      CII  
ESNO      CFAI  
UGIB      CTAI  
CMP (commission médicale provinciale)  
CNEH (conseil national des établissements hospitaliers)

Se fait aider par

### Comité scientifique des soins infirmiers

- 1 Président: Lothaire Thierry
- 1 Secrétaire: Sessego Bruna
- 1 Trésorier: Taminiau Frédéric

Rôles : Représentation nationale et internationale

- Donner des avis éclairés et motivés au comité associatif
- Travailler avec les associations spécialisées pour des avis spécifiques
- Etre l'interlocuteur spécialisé et privilégié pour les questions relatives à la profession

Se fait aider par

### Comité des sages

- Garantit l'esprit de la FNIB
- Est le garant du travail pour la profession

## *Objectifs:*

- Réunir le maximum de praticiens de l'art infirmier
- Qu'ils soient de langue française, néerlandaise et allemande: devenir représentatif du monde infirmier belge
- Entendre et défendre les vrais problèmes au quotidien de notre quotidien
- Etre présents à tous les niveaux de pouvoir, de recherche qui concernent notre profession
- Devenir la fédération forte, porte-parole des infirmier(e)s et les représenter fidèlement

# *MAIS FINALEMENT QUI SOMMES-NOUS ?*

- **TOUS** des BENEVOLES
- **TOUS** des Volontaires pour défendre notre profession
- **TOUS** des Professionnels soucieux ET du patient et du métier
- **TOUS** des optimistes avec plein Energie Positive
- **TOUS** d'horizons divers de notre profession
- **TOUS** des personnes **ACTIVES**, de terrain.

DONC : Grande **ACTIVITE**  
Grande **REPRESENTATIVITE**



# MERCI